

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	27 novembre 2017	Séance du : 6 décembre 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le 6 décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 32</u>	
Présents : 25	Pour : 32	
Absents : 13	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) ; M. Henri JURQUET (Brignac) ; M. Denis MALLET (Cabrières) ; Mme Maryse FABRE (Canet) ; Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) ; Mme Berthe BARRE (Ceyras) ; M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) ; Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) ; Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) ; Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Olivier BRUN (Fontès) ; M. Philippe VENTRE (Lacoste) ; M. Daniel VIALA (Mérifons) ; M. Serge DIDELET (Mourèze) ; M. Francis BARDEAU (Nébian) ; M. Bernard COSTE (Octon) ; M. Claude VALERO (Paulhan) ; M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Joël AZAM (Péret) ; M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) ; M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault).

Absents représentés : Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian) ; Mme Sylvie MALMON représentée par M. Henri JURQUET (Brignac) ; Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan) ; Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), représentée par M. Olivier BRUN (Fontès).

Absents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Claude REVEL (Canet) ; M. Marc FAVIER (Canet) ; M. Michel SABATIER (Canet) ; M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) ; Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) ; Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) ; M. Alain SOULAYROL (Liausson) ; M. Laurent DUPONT (Paulhan) ; Monsieur Jean COSTES (Salasc) ; M. Gérald VALENTINI (Valmascle) ; M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Objet : Appel à projet « Grands sites Occitanie » - Soutien au Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.

Monsieur COSTE informe les membres du conseil communautaire que la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a lancé le 7 juillet dernier un appel à projets « Grands Sites d'Occitanie » afin d'identifier les sites patrimoniaux majeurs, les projets fiables et de qualité, pouvant être accompagnés. Le but est de développer l'attractivité et la promotion de la Région, notamment sur les marchés étrangers.

Il précise que le Grand Site de France en Projet « Salagou – Cirque de Mourèze » réunit les caractéristiques du site patrimonial et naturel exceptionnel. De plus, il connaît une notoriété et un rayonnement national, voire international.

La structure porteuse de la démarche Grand Site est le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze dont les membres sont le Conseil Départemental de l'Hérault et les Communautés de communes Grand Orb, Lodévois Larzac, Clermontais.

Monsieur COSTE propose au Conseil communautaire une candidature commune autour du Grand Site du Salagou-Mourèze afin de répondre à l'appel à projets « Grands sites Occitanie » lors de la deuxième session (31/01/2018) dans les conditions de portage et de gouvernance suivantes :

- L'entité chef de file du cœur emblématique du Grand site Occitanie est le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze. Il assurera la coordination globale du projet.
- Les 4 membres du Syndicat Mixte sont les partenaires directs, maîtres d'ouvrage des aménagements et investissements sur le cœur emblématique et la zone d'influence, dans le cadre de leurs compétences respectives, notamment tourisme.
- Les Offices de tourisme intercommunaux (Grand Orb, Lodévois Larzac, Clermontais) participent, au sein d'un comité technique avec Hérault Tourisme, à l'élaboration de la stratégie et assurent la maîtrise d'œuvre du programme opérationnel de mise en tourisme du Grand Site.
- Les acteurs du projet et partenaires (communes, Etat, région, ADT, Pays Cœur d'Hérault, CAUE...) sont associés à la gouvernance au sein du comité de pilotage.

Le dossier de candidature présentera :

- **L'ambition et la stratégie touristique** commune à l'échelle du Grand Site de France en Projet « Salagou – Cirque de Mourèze » et de sa zone d'influence constituée des territoires des 3 communautés de communes, ainsi que le lien avec les autres sites emblématiques à proximité.
- **Une feuille de route stratégique pour 5 ans** en vue du **contrat 2018 / 2022** qui pourra être passé avec la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. Cela portera sur divers domaines : tourisme, patrimoines naturels et culturels, médiation...

Compte tenu de l'impact positif que pourrait avoir l'intégration du site « Salagou-Cirque de Mourèze » au réseau « Grands Sites Occitanie » pour le territoire du Clermontais, Monsieur COSTE propose d'approuver les modalités de cette candidature telles qu'exposées précédemment.

Monsieur le Président soumet ce point au vote,

Le Conseil Communautaire, oui l'expose de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les modalités de candidature commune autour du Grand Site du Salagou-Mourèze afin de répondre à l'appel à projets « Grands sites Occitanie » lors de la deuxième session (31/01/2018) dans les conditions de portage et de gouvernance telles qu'énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20171219-2017-12-06-18-DE
Date de télétransmission : 20/12/2017
Date de réception préfecture : 20/12/2017